



Etablissement
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 28 septembre 2021
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2021-09-28_2451

**Actualisation et clôture des autorisations
de programme et crédits de paiement**

L'an deux mille vingt et un, le 28 septembre à 18h30 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 22 septembre 2021.

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Villejuif	Mme ABDOURAHAMANE Rakia	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. AFFLATET Alain	Présent		
Gentilly	M. AGGOUNE Fatah	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme AMKIMEL Saloua	Présente		P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme AZZOUG Anissa	Représentée	Mme Labrousse	P
Vitry-sur-Seine	M. BELL-LLOCH Pierre	Présent		P
Orly	Mme BEN CHEIKH Imène	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. BENBETKA Abdallah	Représenté	M. Ben-Mohamed	P
Juvisy-sur-Orge	M. BENETEAU Sébastien	Représenté	Mme Bensarsa Reda	P
Vitry-sur-Seine	M. BEN-MOHAMED Khaled	Présent		P
Juvisy-sur-Orge	Mme BENSARSA REDA Lamia	Présente		P
Viry Chatillon	M. BERENGER Jérôme	Représenté	M. Vilain	P
Savigny-sur-Orge	Mme BERNET Lydia	Absente		
Thiais	M. BEUCHER Daniel	Présent		P
Chevilly-Larue	Mme BOIVIN Régine	Présente		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. BOUFRAINE Kamel	Absent		
Cachan	Mme BOUGLET Maëlle	Absente		
Vitry-sur-Seine	M. BOURDON Frédéric	Représenté	Mme Dupart	P
Ivry-sur-Seine	M. BOUYSSOU Philippe	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. BRIEY Ludovic	Absent		
Villeneuve-Saint-Georges	Mme CABILLIC Kati	Représentée	M. Gaudin	P
Fresnes	Mme CHAVANON Marie	Présente		P
Athis-Mons	M. CONAN Gautier	Représenté	M. Grousseau	P
Chevilly-Larue	Mme DAUMIN Stéphanie	Présente		P
Cachan	Mme DE COMARMOND Hélène	Représentée	M. Vielhescaze	P
L'Haÿ-les-Roses	M. DECROUY Clément	Représenté	Mme Nowak	P
Savigny-sur-Orge	M. DEFREMONTE Jean-Marc	Présent		P
Arcueil	Mme DELAHAIE Carine	Représentée	Mme Tordjman	P
Thiais	M. DELL'AGNOLA Richard	Représenté	Mme Leurin-Marcheix	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. DELORT Daniel	Représenté	Mme Amkimel	P
Vitry-sur-Seine	Mme DEXAVARY Laurence	Représentée	M. Taupin	P
Ivry-sur-Seine	Mme DORRA Maryse	Présente		P
Morangis	M. DUFOUR Jean-Marc	Présent		P
Savigny-sur-Orge	Mme DUPART Agnès	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme EBODE ONDOBO Bernadette	Présente		P
Villejuif	M. GARZON Pierre	Représenté	Mme Leydier	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. GAUDIN Philippe	Présent		P
Choisy-le-Roi	Mme GAULIER Danièle	Présente		P
Arcueil	Mme GILGER-TRIGON Anne-Marie	Absente		
Villeneuve-le-Roi	M. GONZALES Didier	Présent		P
Villeneuve-le-Roi	Mme GONZALES Elise	Représentée	M. Maitre	P
Ablon-sur-Seine	M. GRILLON Eric	Absent		
Athis-Mons	M. GROUSSEAU Jean-Jacques	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. GUILLAUME Didier	Représenté	Mme Daumin	P
Savigny-sur-Orge	M. GUILLAUMOT Bruno	Représenté	M. Sac	P
Choisy-le-Roi	M. ID ELOUALI Ali	Représenté	Mme C. Lefebvre	P
Orly	Mme JANODET Christine	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme KABBOURI Rachida	Présente		P

Villejuif	Mme KACIMI Malika	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. KENNEDY Jean-Claude	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme KIROUANE Ouarda	Représentée	Mme Abdourahamane	P
Arcueil	Mme LABROUSSE Sophie	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. LADIRE Luc	Absent		
Villejuif	M. LAFON Gilles	Présent		P
Paray-Vieille-Poste	Mme LALLIER Nathalie	Représentée	Mme Troubat	P
Le Kremlin-Bicêtre	M. LAURENT Jean-Luc	Présent		P
Fresnes	Mme LEFEBVRE Claire	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme LEFEBVRE Fabienne	Représentée	M. Bell-Loch	P
Vitry-sur-Seine	M. LEPRETRE Michel	Présent		P
Orly	M. LERUDE Renaud	Présent		P
L'Hay-les-Roses	M. LESSELINGUE Pascal	Représenté	M. Segura	P
Thiais	Mme LEURIN-MARCHEIX Virginie	Présente		P
Villejuif	Mme LEYDIER Anne-Gaëlle	Présente		P
Athis-Mons	Mme LINEK Odile	Présente		P
Villejuif	M. LIPIETZ Alain	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme LORAND Isabelle	Présente		P
Villeneuve-le-Roi	M. MAITRE Jean-Louis	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MARCHAND Romain	Représenté	M. Bouyssou	P
Rungis	M. MARCILLAUD Bruno	Représenté	M. Gonzales	P
Ivry-sur-Seine	M. MOKRANI Mehdi	Présent		P
Villejuif	Mme MORIN Valérie	Présente ⁽¹⁾		P
Vitry-sur-Seine	Mme MORONVALLE Margot	Représentée	Mme Ebode Ondobo	P
L'Hay-les-Roses	M. MOUALHI Sophian	Représenté	M. Lipietz	P
Ivry-sur-Seine	M. MRAIDI Mehrez	Absent		
L'Hay-les-Roses	Mme NOWAK Mélanie	Présente		P
Choisy-le-Roi	Mme OSTERMEYER Sushma	Présente		P
Choisy-le-Roi	Mme OZCAN Conan	Représenté	Mme Ostermeyer	P
Choisy-le-Roi	M. PANETTA Tonino	Représenté	Mme Gaulier	P
Ivry-sur-Seine	M. PECQUEUX Clément	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme PIERON Marie	Représentée	Mme Dorra	P
Fresnes	M. PIROLI Yann	Représenté	M. Aggoune	P
Cachan	M. RABUEL Stéphane	Présent		P
Athis-Mons	M. SAC Patrice	Présent		P
Viry Chatillon	M. SAUERBACH Laurent	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme SEBAIHI Sabrina	Représentée	M. Defremont	P
Thiais	M. SEGURA Pierre	Présent		P
L'Hay-les-Roses	Mme SOURD Françoise	Présente		P
Athis-Mons	Mme SOW Fatoumata	Présente		P
Valenton	Mme SPANO Cécile	Représentée	M. Dufour	P
Chevilly-Larue	M. TAUPIN Laurent	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. THIAM Moustapha	Représenté	Mme Sourd	P
Gentilly	Mme TORDJMAN Patricia	Présente		P
Viry Chatillon	Mme TROUBAT Aurélie	Présente		P
Fresnes	Mme VALA Cécilia	Représentée	Mme Chavanon	P
Morangis	Mme VERMILLET Brigitte	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile	Représentée	M. Kennedy	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. VIC Jean-Pierre	Absent		
Cachan	M. VIELHESCAZE Camille	Présent		P
Viry Chatillon	M. VILAIN Jean-Marie	Présent		P
Valenton	M. YAVUZ Métin	Représenté	M. Afflatet	P
Le Kremlin-Bicêtre	M. ZINCIROGLU Lionel	Représenté	Mme Vermillet	P
Villejuif	M. ZULKE Michel	Représenté	M. Beucher	P

(1) Jusqu'à la délibération n°2021-09-28_2469

Secrétaire de Séance : Madame Aurélie Troubat

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire			102
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
2448 à 2469	55	38	93
2470 à 2485	54	38	92

Exposé des motifs

En application de l'article R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme et crédits de paiement.

Les autorisations de Programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation ou à leur clôture ; elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements financiers contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

L'objectif des autorisations de programme est de présenter à l'assemblée délibérante l'ensemble des projets d'investissement dont la réalisation s'effectuera sur plusieurs années, en indiquant le total de chaque projet et son échéancier budgétaire prévisionnel de réalisation. Il s'agit également de porter à la connaissance de l'assemblée l'ensemble des engagements juridiques et financiers pluriannuels pris par l'établissement public pour la conduite de son programme d'investissement.

Une fois l'autorisation de programme adoptée, il est inscrit chaque année au budget primitif le montant des crédits prévus dans l'échéancier des différents projets (ces crédits annuels sont intitulés crédits de paiement). Un complément de crédits peut également être proposé au stade du budget supplémentaire pour toutes les dépenses prévues mais non réalisées de l'année précédente. Ce mécanisme d'inscription de crédits s'effectue sur toute la durée de réalisation de chaque programme.

Sur les six autorisations de programme existantes, cinq arrivent à leur terme. Il est proposé d'actualiser leur montant et d'autoriser leur clôture. Il s'agit :

- du projet de rénovation urbaine du quartier des Coteaux de l'Orge à Viry-Chatillon
- de la réalisation de l'équipement le Lavoisier à Gentilly
- des travaux de réhabilitation de l'Espace Jean Durix à Juvisy-sur-Orge
- des travaux de restructuration du Théâtre de Cachan
- de l'opération de rénovation du quartier du Chaperon Vert à Arcueil / Gentilly

S'agissant de la sixième autorisation de programme relative aux études sur les projets de renouvellement urbain sur les communes de Villeneuve-Saint-Georges et Valenton, il est proposé une actualisation portant sur les crédits de paiement.

Projet de rénovation urbaine du Quartier des Coteaux de l'Orge à Viry-Chatillon

L'AP/CP initiale de ce projet a été adoptée en 2017 pour un montant de 3 255 094,00 €.

Elle a fait l'objet de 3 actualisations en 2018 et 2020 qui ont ramené son montant 2 962 422,66 €, réparti sur 3 secteurs : Mutation, Central, Etudes d'aménagement / OPC interchantières.

Le programme de finalisation du projet de rénovation urbaine du quartier des Coteaux de l'Orge à Viry-Chatillon arrivant à son terme, il est proposé de procéder à une dernière actualisation de l'AP/CP correspondante afin de :

- fixer son montant à 2 962 421,99 € ;
- constater les crédits réalisés en 2020 et répartir le solde de crédits sur 2021, avec un ajustement entre les secteurs afin de prendre en compte des révisions de prix ;
- décider la clôture de l'AP/CP à la fin de l'exercice 2021 avec autorisation d'inscription de crédits de paiement en 2022 pour régler les dernières dépenses restantes engagées, dans la limite du montant de l'APCP.

L'échéancier de réalisation est présenté dans le tableau ci-dessous, précédé des explications portant sur les intitulés :

- la colonne "AP" indique le montant total de l'Autorisation de Programme
- les colonnes "CP antérieurs 2017-2019", "CP 2019" et "CP 2020" indiquent les dépenses déjà réalisées (pour mémoire CP correspond à Crédits de Paiement)
- la colonne "CP 2021" indique les crédits prévisionnels de l'année 2021 (BP+BS)
- la ligne "Situation antérieure" correspond au dernier montant voté par le conseil territorial lors de la précédente délibération d'actualisation de cette AP/CP
- la ligne "Actualisation" présentent les modifications proposées pour cette AP/CP
- la ligne "Situation après actualisation" présente l'autorisation de programme modifiée soumise au vote du conseil territorial

Secteur Mutation

	AP	CP antérieurs 2017-2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
Situation antérieure	668 622,60 €	0,00 €	987,60 €	667 635,00 €	-
Actualisation	+ 23 217,69 €	-	-	- 112 230,04 €	+ 135 447,73 €
Situation après actualisation	691 840,29 €	0,00 €	987,60 €	555 404,96 €	135 447,73 €

Secteur Central

	AP	CP antérieurs 2017-2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
Situation antérieure	2 210 849,06 €	770 256,93 €	822 996,13 €	617 596,00 €	-
Actualisation	+ 8 139,53 €	-	-	- 25 283,33 €	+ 33 422,86 €
Situation après actualisation	2 218 988,59 €	770 256,93 €	822 996,13 €	592 312,67 €	33 422,86 €

Etudes d'aménagement et OPC inter chantiers

	AP	CP antérieurs 2017-2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
Situation antérieure	82 951,00 €	6 916,00 €	1 740,00 €	33 642,59 €	40 652,41 €
Actualisation	- 31 357,89 €	-	-	- 31 562,59 €	+ 204,70 €
Situation après actualisation	51 593,11 €	6 916,00 €	1 740,00 €	2 080,00 €	40 857,11 €

Les subventions prévues pour le financement de ce programme s'élèvent à 2 032 162,33 € et se décomposent comme suit :

→ ANRU : 1 521 271,33 €

→ Département 91 : 510 891,00 €.

Travaux de réalisation de l'équipement le Lavoir à Gentilly

L'AP/CP initiale de ce projet a été adoptée en 2011 par le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Val de Bièvre pour un montant initial de 8 500 000,00 €, et a fait l'objet de deux actualisations par la CAVB.

Deux autres actualisations approuvées par le conseil territorial de l'EPT ont eu pour effet de porter le montant de l'AP/CP à 7 693 900,00 €.

Les travaux étant terminés, il est proposé de procéder à une dernière actualisation de l'AP/CP concernant le programme de réalisation de l'équipement le Lavoir à Gentilly afin de :

- fixer le montant de l'AP/CP à 7 693 900,00 € ;
- constater les crédits réalisés en 2020 et répartir le solde de crédits sur 2021 ;
- décider la clôture de l'AP/CP à la fin de l'exercice 2021 avec autorisation d'inscription de crédits de paiement en 2022 pour régler les dernières dépenses restantes engagées, dans la limite du montant de l'APCP.

L'échéancier de réalisation s'établit comme suit :

	AP	CP antérieurs 2011-2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
Situation antérieure	7 693 900,00 €	2 244 776,67 €	3 401 099,21 €	2 048 024,12 €	-
Actualisation	-	-	-	- 404 990,59 €	+ 404 990,59 €
Situation après actualisation	7 693 900,00 €	2 244 776,67 €	3 401 099,21 €	1 643 033,53 €	404 990,59 €

Une subvention de 856 325,00 € de la Région Ile-de-France intervient dans le financement de ce programme.

Travaux de réhabilitation de l'Espace Jean Durix à Juvisy-sur-Orge

L'AP/CP initiale de ce projet a été adoptée en 2017 pour un montant de 1 600 000,00 €.

Deux actualisations intervenues en 2018 et 2020 ont porté le montant de l'AP/CP à 2 391 300,00 €. Le niveau initial de l'AP/CP a été fixé sur la base d'une première estimation et son augmentation provient de l'ajustement rendu nécessaire à la suite des résultats de l'appel d'offres pour la réalisation des travaux.

Les travaux étant terminés, il est proposé de procéder à une dernière actualisation de l'AP/CP concernant les travaux de réhabilitation de l'Espace Jean Durix à Juvisy-sur-Orge afin de :

- fixer le montant de l'AP/CP à 2 391 300,00 € ;
- constater les crédits réalisés en 2020 et répartir le solde de crédits sur 2021 ;
- décider la clôture de l'AP/CP à la fin de l'exercice 2021 avec autorisation d'inscription de crédits de paiement en 2022 pour régler les dernières dépenses restantes engagées, dans la limite du montant de l'APCP.

L'échéancier de réalisation s'établit comme suit :

	AP	CP antérieurs 2016-2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
Situation antérieure	2 391 300,00 €	675 583,63 €	1 007 576,42 €	708 139,95 €	-
Actualisation	-	-	-	- 165 310,46 €	+ 165 310,46 €
Situation après actualisation	2 391 300,00 €	675 583,63 €	1 007 576,42 €	542 829,49 €	165 310,46 €

Il convient de préciser qu'afin de pouvoir obtenir une vision complète des dépenses de réhabilitation de ce site, l'AP/CP intègre également certains coûts annexes tels que l'assurance Dommage Ouvrage, le déménagement et la location de bureaux et d'espace de stockage.

Les subventions intervenant dans le financement de ce programme s'élèvent à 655 704,20 € et proviennent :

- de l'Etat pour 163 958,00 €
- de la Région Ile-de-France pour 462 246,20 €
- du Département de l'Essonne pour 29 500,00 €.

Travaux de restructuration du Théâtre de Cachan

L'AP/CP initiale de ce projet a été adoptée en 2011 par le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Val de Bièvre pour un montant initial de 10 500 000,00 €, et a été actualisée en 2014 à 16 676 400,00 € par la CAVB. Le niveau initial de l'AP/CP a été fixé sur la base d'une première estimation et son augmentation provient de l'ajustement rendu nécessaire à la suite des résultats de l'appel d'offres pour la réalisation des travaux.

Deux autres actualisations approuvées par le conseil territorial de l'EPT ont eu pour effet de porter le montant de l'AP/CP à 18 083 000,00 €. Cette évolution a été rendue nécessaire afin d'intégrer des dépenses supplémentaires, en lien avec les avenants passés au marché de travaux.

Les travaux étant terminés, il est proposé de procéder à une dernière actualisation de l'AP/CP concernant les travaux de restructuration du théâtre de Cachan afin de :

- fixer le montant de l'AP/CP à 18 083 000,00 € ;
- constater les crédits réalisés en 2020 et répartir le solde de crédits sur 2021 ;
- décider la clôture de l'AP/CP à la fin de l'exercice 2021 avec autorisation d'inscription de crédits de paiement en 2022 pour régler les dernières dépenses restantes engagées, dans la limite du montant de l'APCP.

L'échéancier de réalisation s'établit comme suit :

	AP	CP antérieurs 2008-2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
Situation antérieure	18 083 000,00 €	17 478 566,52 €	89 314,09 €	515 119,39 €	-
Actualisation	-	-	-	- 456 940,74 €	+ 456 940,74 €
Situation après actualisation	18 083 000,00 €	17 478 566,52 €	89 314,09 €	58 178,65 €	456 940,74 €

Il convient de rappeler que l'impact financier des discussions engagées avec une entreprise intervenue sur ce chantier sur les modalités de calcul des sommes réclamées dépassant le marché conclu sera constaté hors AP/CP.

Les subventions à prendre en compte pour le financement de ce programme s'élèvent à 5 343 873,06 € et proviennent :

- de la Région Ile-de-France pour 1 143 350,00 €
- de la Ville de Cachan pour 4 200 523,06 €.

Opération de rénovation du quartier du Chaperon Vert à Arcueil / Gentilly

L'AP/CP initiale de ce projet a été adoptée en 2011 par le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Val de Bièvre pour un montant initial de 10 085 634,00 € réparti en 8 935 634,00 € sur le budget principal et 1 150 000,00 € sur le budget assainissement, et a fait l'objet d'une première actualisation par la CAVB.

Deux actualisations de l'AP/CP relative à l'opération de rénovation du quartier du Chaperon Vert à Arcueil / Gentilly ont été votées en 2020 par le conseil territorial, la fixant à 11 627 335,00 € réparti en 10 890 267,68 € sur le budget principal et 737 067,32 € sur le budget assainissement. Cette augmentation correspond à la volonté de prendre en compte dans cette autorisation de programme l'ensemble des dépenses de l'opération de rénovation en y intégrant notamment le réaménagement de la place Marcel Cachin.

Les travaux étant terminés, il est proposé de procéder à une dernière actualisation de l'AP/CP concernant l'opération de rénovation du quartier du Chaperon Vert à Arcueil / Gentilly afin de :

- fixer le montant de l'AP/CP à 11 627 335,00 € réparti en 10 912 452,38 € sur le budget principal et 714 882,62 € sur le budget assainissement ;
- constater les crédits réalisés en 2020 et répartir le solde de crédits sur 2021 ;
- décider la clôture de l'AP/CP à la fin de l'exercice 2021 avec autorisation d'inscription de crédits de paiement en 2022 pour régler les dernières dépenses restant engagées, dans la limite du montant de l'APCP.

L'échéancier de réalisation s'établit comme suit :

	AP	CP antérieurs 2009-2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
Situation antérieure	11 627 335,00 €	10 022 539,46 €	845 643,88 €	759 151,66 €	-
Actualisation	-	-	-	- 316 184,03 €	+ 316 184,03 €
Situation après actualisation	11 627 335,00 €	10 022 539,46 €	845 643,88 €	442 967,63 €	316 184,03 €

Les subventions relatives au financement de ce programme s'élèvent à 3 311 613,00 € et proviennent :

- de l'Etat pour 131 880 €
- de la Région Ile-de-France pour 896 787 €
- du Département du Val de Marne pour 959 406 €
- de l'Office Public de l'Habitat Arcueil-Gentilly (OPALY) pour 1 323 540 €.

Etudes sur les projets de renouvellement urbain sur les communes de Villeneuve-Saint-Georges et Valenton

Par délibération du 29 juin 2019, le conseil territorial a approuvé l'ouverture d'une AP/CP concernant les études à mener pour les projets de renouvellement urbain des communes de Villeneuve-Saint-Georges et Valenton pour un montant initial de 1 517 325,00 €.

Deux actualisations de cette AP/CP ont été votées par le conseil territorial en 2020, la fixant à 1 496 814,48 € réparti sur Villeneuve-Saint-Georges à hauteur de 931 966,25 € et sur Valenton à hauteur de 564 848,23 €.

Il est proposé par une troisième actualisation de :

- maintenir le montant de l'AP/CP à 1 496 814,48 € ;
- constater les crédits réalisés en 2020 et répartir le solde de crédits ;
- prolonger d'une année la durée de l'AP/CP afin de permettre la conduite des dernières études.

La nouvelle répartition des crédits de paiements se présente comme suit :

Secteur Villeneuve-Saint-Georges

	AP	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022
Situation antérieure	931 966,25 €	227 861,25 €	406 634,00 €	297 471,00 €	-
Actualisation	-	-	- 88 116,82 €	- 12 332,86 €	+ 100 449,68 €
Situation après actualisation	931 966,25 €	227 861,25 €	318 517,18 €	285 138,14 €	100 449,68 €

Secteur Valenton

	AP	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022
Situation antérieure	564 848,23 €	126 506,57 €	264 741,00 €	173 600,66 €	-
Actualisation	-	-	- 82 373,72€	+ 30 647,58 €	+ 51 726,14 €
Situation après actualisation	564 848,23 €	126 506,57 €	182 367,28 €	204 248,24 €	51 726,14 €

Les subventions prévues pour le financement de ce programme s'élèvent à 614 826,64 €.

La synthèse des six autorisations de programme se présente comme suit :

Libellé de l'autorisation de programme	AP votées (délibérations précédentes)	Modification d'AP	AP après actualisation	Dépenses réalisées	Crédits de paiement 2021 (BP+BS)	Restes à financer en 2022
Restructuration du théâtre de Cachan	18 083 000,00	0,00	18 083 000,00	17 626 059,26	456 940,74	0,00
Equipement Le Lavoir Numérique à Gentilly	7 693 900,00	0,00	7 693 900,00	7 288 909,41	404 990,59	0,00
Rénovation Chaperon Vert Arcueil Gentilly	10 902 267,68	10 184,70	10 912 452,38	10 596 268,35	316 184,03	0,00
Espace Durix Juvisy sur Orge	2 391 300,00	0,00	2 391 300,00	2 225 989,54	165 310,46	0,00
Rénovation urbaine Coteaux de l'Orge Viry-Chatillon	2 962 422,66	-0,67	2 962 421,99	2 752 694,29	209 727,70	0,00
Etudes rénovation urbaine Villeneuve Saint Georges - Valenton	1 496 814,48	0,00	1 496 814,48	855 252,28	489 386,38	152 175,82
Total	43 529 704,82	10 184,03	43 539 888,85	41 345 173,13	2 042 539,90	152 175,82

Il apparaît que les autorisations de programme votées approchent de leur terme, les équipements correspondants et les études concernées ayant été réalisés. L'impact budgétaire sur 2021 correspond aux dernières inscriptions nécessaires pour payer les soldes restant dûs notamment sur les marchés et leur impact reste limité.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu la délibération n°2020-02-25_1760 du conseil territorial du 25 février 2020 ;

Vu la délibération n°2020-11-17_2059 du conseil territorial du 17 novembre 2020 ;

Vu l'avis de la commission permanente ;

Entendu le rapport de Mme Stéphanie Daumin ;

Considérant qu'il convient d'actualiser le montant de l'autorisation de programme concernant le programme de finalisation du projet de rénovation urbaine du quartier des Coteaux de l'Orge à Viry-Chatillon ainsi que les crédits de paiement correspondants et de décider sa clôture ;

Considérant qu'il convient d'actualiser la répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme concernant la réalisation de l'équipement le Lavoir à Gentilly et de décider sa clôture ;

Considérant qu'il convient d'actualiser la répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme concernant les travaux de réhabilitation de l'Espace Jean Durix à Juvisy-sur-Orge et d'autoriser sa clôture ;

Considérant qu'il convient d'actualiser la répartition des crédits de paiement relatifs à l'autorisation de programme concernant les travaux de restructuration du théâtre de Cachan et de décider sa clôture ;

Considérant qu'il convient d'actualiser la répartition des crédits de paiement relatifs à l'autorisation de programme concernant l'opération de rénovation du quartier Chaperon Vert à Arcueil / Gentilly et de décider sa clôture ;

Considérant qu'il convient de prolonger d'une année la durée de l'autorisation de programme concernant les études à mener pour les projets de renouvellement urbain des communes de Villeneuve-Saint-Georges et Valenton et d'actualiser la répartition des crédits de paiement relatifs à cette autorisation de programme ;

Entendu le rapport de Mme Stéphanie Daumin,

Sur proposition de Monsieur Le Président,

Le conseil territorial délibère, et, à l'unanimité,

1. Approuve l'actualisation de l'autorisation de programme et crédits de paiements concernant le programme de finalisation du projet de rénovation urbaine du quartier des Coteaux de l'Orge à Viry-Chatillon, fixe le montant de l'AP/CP à 2 962 421,99 € réparti sur les trois secteurs présentés ci-après, et décide sa clôture à la fin de l'exercice 2021 avec autorisation d'inscription de crédits de paiement en 2022 pour régler les dernières dépenses restant engagées, dans la limite du montant de l'APCP :

Secteur Mutation

	AP	CP antérieurs 2017-2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
Situation antérieure	668 622,60 €	0,00 €	987,60 €	667 635,00 €	-
Actualisation	+ 23 217,69 €	-	-	- 112 230,04 €	+ 135 447,73 €
Situation après actualisation	691 840,29 €	0,00 €	987,60 €	555 404,96 €	135 447,73 €

Secteur Central

	AP	CP antérieurs 2017-2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
Situation antérieure	2 210 849,06 €	770 256,93 €	822 996,13 €	617 596,00 €	-
Actualisation	+ 8 139,53 €	-	-	- 25 283,33 €	+ 33 422,86 €
Situation après actualisation	2 218 988,59 €	770 256,93 €	822 996,13 €	592 312,67 €	33 422,86 €

Etudes d'aménagement et OPC inter chantiers

	AP	CP antérieurs 2017-2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
Situation antérieure	82 951,00 €	6 916,00 €	1 740,00 €	33 642,59 €	40 652,41 €
Actualisation	- 31 357,89 €	-	-	- 31 562,59 €	+ 204,70 €
Situation après actualisation	51 593,11 €	6 916,00 €	1 740,00 €	2 080,00 €	40 857,11 €

Total 3 secteurs après actualisation	2 962 421,99 €	777 172,93 €	825 723,73 €	1 149 797,63 €	209 727,70 €
---	----------------	--------------	--------------	----------------	--------------

2. Approuve l'actualisation de l'autorisation de programme et crédits de paiement concernant le programme de réalisation de l'équipement le Lavoir à Gentilly, fixe le montant de l'AP/CP à 7 693 900,00 € réparti comme indiqué ci-après et décide sa clôture à la fin de l'exercice 2021 avec autorisation d'inscription de crédits de paiement en 2022 pour régler les dernières dépenses restant engagées, dans la limite du montant de l'AP/CP :

	AP	CP antérieurs 2011-2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
Situation antérieure	7 693 900,00 €	2 244 776,67 €	3 401 099,21 €	2 048 024,12 €	-
Actualisation	-	-	-	- 404 990,59 €	+ 404 990,59 €
Situation après actualisation	7 693 900,00 €	2 244 776,67 €	3 401 099,21 €	1 643 033,53 €	404 990,59 €

3. Approuve l'actualisation de l'autorisation de programme et crédits de paiement concernant les travaux de réhabilitation de l'Espace Jean Durix à Juvisy-sur-Orge, fixe le montant de l'AP/CP à 2 391 300,00 € réparti comme indiqué ci-après et décide sa clôture à la fin de l'exercice 2021 avec autorisation d'inscription de crédits de paiement en 2022 pour régler les dernières dépenses restant engagées, dans la limite du montant de l'AP/CP :

	AP	CP antérieurs 2016-2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
Situation antérieure	2 391 300,00 €	675 583,63 €	1 007 576,42 €	708 139,95 €	-
Actualisation	-	-	-	- 165 310,46 €	+ 165 310,46 €
Situation après actualisation	2 391 300,00 €	675 583,63 €	1 007 576,42 €	542 829,49 €	165 310,46 €

4. Approuve l'actualisation de l'autorisation de programme et crédits de paiements concernant les travaux de restructuration du théâtre de Cachan, fixe le montant de l'AP/CP à 18 083 000,00 € réparti comme indiqué ci-après, et décide sa clôture à la fin de l'exercice 2021 avec autorisation d'inscription de crédits de paiement en 2022 pour régler les dernières dépenses restant engagées, dans la limite du montant de l'AP/CP :

	AP	CP antérieurs 2008-2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
Situation antérieure	18 083 000,00 €	17 478 566,52 €	89 314,09 €	515 119,39 €	-
Actualisation	-	-	-	- 456 940,74 €	+ 456 940,74 €
Situation après actualisation	18 083 000,00 €	17 478 566,52 €	89 314,09 €	58 178,65 €	456 940,74 €

5. Approuve l'actualisation de l'autorisation de programme et crédits de paiement concernant l'opération de rénovation du quartier Chaperon Vert à Arcueil / Gentilly, fixe le montant de l'AP/CP à 11 627 335,00 € réparti comme indiqué ci-après et décide sa clôture à la fin de l'exercice 2021 avec autorisation d'inscription de crédits de paiement en 2022 pour régler les dernières dépenses restant engagées, dans la limite du montant de l'AP/CP :

	AP	CP antérieurs 2009-2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
Situation antérieure	11 627 335,00 €	10 022 539,46 €	845 643,88 €	759 151,66 €	-
Actualisation	-	-	-	- 316 184,03 €	+ 316 184,03 €
Situation après actualisation	11 627 335,00 €	10 022 539,46 €	845 643,88 €	442 967,63 €	316 184,03 €

6. Approuve l'actualisation de l'autorisation de programme et crédits de paiements concernant les

études à mener pour les projets de renouvellement urbain des communes de Villeneuve-Saint-Georges et Valenton et fixe le montant de l'AP/CP à 1 496 814,48 € réparti sur les secteurs des deux villes comme suit :

Secteur Villeneuve-Saint-Georges

	AP	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022
Situation antérieure	931 966,25 €	227 861,25 €	406 634,00 €	297 471,00 €	-
Actualisation	-	-	- 88 116,82 €	- 12 332,86 €	+ 100 449,68 €
Situation après actualisation	931 966,25 €	227 861,25 €	318 517,18 €	285 138,14 €	100 449,68 €

Secteur Valenton

	AP	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022
Situation antérieure	564 848,23 €	126 506,57 €	264 741,00 €	173 600,66 €	-
Actualisation	-	-	- 82 373,72€	+ 30 647,58 €	+ 51 726,14 €
Situation après actualisation	564 848,23 €	126 506,57 €	182 367,28 €	204 248,24 €	51 726,14 €

Total 2 secteurs après actualisation	1 496 814,48 €	354 367,82 €	500 884,46 €	489 386,38 €	152 175,82 €
---	----------------	--------------	--------------	--------------	--------------

7. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 93

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture le 04 octobre 2021 ayant été publiée le 04 octobre 2021



A Vitry-sur-Seine, le 1^{er} octobre 2021
Le Président

Michel LÉPRETRE